

Festival Gones et Compagnies 2024

APPEL À CANDIDATURE À DESTINATION DES COMPAGNIES DE SPECTACLE JEUNE PUBLIC

TREMLIN GONES ET COMPAGNIES – 15ème édition

Présentation du FESTIVAL GONES ET COMPAGNIES

LE COLLECTIF

Le collectif Gones et Compagnies est un regroupement de 11 MJC de Lyon Métropole qui œuvre pour le développement et la valorisation du spectacle auprès des enfants et des jeunes du territoire, dans une démarche de soutien à la création et de collaboration avec les compagnies locales et régionales. Ce projet collaboratif répond à la volonté de créer du lien entre les acteurs du spectacle vivant Jeune Public, de soutenir des compagnies émergentes locales et régionales, de valoriser des créations, et d'accompagner les compagnies tout en transmettant les valeurs de l'Éducation Populaire de partage et de solidarité. Site web : <http://gones-et-compagnies.fr>

LE TREMLIN

Le tremplin a pour vocation d'aider les compagnies proposant des spectacles jeune public à accéder au réseau de salles de spectacle des MJC de l'agglomération lyonnaise et rencontrer leurs publics tout en gagnant en visibilité auprès des professionnels du spectacle. Un jury professionnel et un jury enfant décerneront les prix : le lauréat du tremplin devient le coup de projecteur du collectif pour la saison 2024-2025. A ce titre, les structures partenaires s'engagent à programmer au minimum 15 représentations du spectacle, majoritairement en contrat de coréalisation, et parfois en cession. Le collectif sélectionnera comme coup de projecteur une compagnie dont les besoins sont en cohérence avec ce que peut lui apporter le collectif.

Coup de projecteur 2023 : DIVINES COUSINES – La fiancée du vampire

Coup de projecteur 2022 : CIE LA VOLUBILE – Ô

Coup de projecteur 2021 : CIE LA MASURE CADENCÉE – Vieillardises

Coup de projecteur 2020 : CIE L'ENVOL – Minute Papier

Coup de projecteur 2019 : CIE LES BELLES OREILLES – Les aventures de Dolorès Wilson

CALENDRIER

Ouverture des candidatures vendredi 8 septembre 2023

Réponses du jury début décembre 2023

Clôture des candidatures vendredi 20 octobre 2023

Tremplin samedi 17 février 2024

COMPAGNIES CANDIDATES

Pour candidater, les compagnies devront répondre aux critères suivants:

La compagnie doit être domiciliée en Région Auvergne-Rhône-Alpes.

La compagnie doit être une compagnie professionnelle ou en voie de professionnalisation, qui bénéficie d'une structure juridique pour la gestion de ses activités de vente de spectacle à la date de candidature (association, compagnie, tourneur, etc).

L'équipe artistique devra être disponible pour le tremplin, le samedi 17 février 2024. Son personnel technique pourrait être mobilisé le vendredi 16 février 2024 pour le montage.

Les plans de feu et fiches techniques devront être fournis suffisamment à l'avance pour être traités par le régisseur du lieu.

LES SPECTACLES ÉLIGIBLES

L'appel à candidature est ouvert à toutes les disciplines pouvant se jouer en salle (théâtre, cirque, marionnettes, danse, musique, etc).

Le collectif Gones et Compagnies portera un regard tout particulier sur les motivations des compagnies qui candidatent au tremplin.

Conditions d'éligibilité:

Le spectacle doit être conçu et adapté pour le jeune public (de 1 à 11 ans).

Le spectacle ou sortie de résidence doit avoir été diffusé dans son intégralité au moins une fois devant un public.

Pour faciliter l'étude de la candidature, la mise à disposition d'un support vidéo (extrait, teaser, captation de travail) est obligatoire. A défaut ou en complément, le spectacle doit être visible sur l'agglomération lyonnaise pendant la période de l'appel à candidature.

Le spectacle doit impérativement avoir été créé il y a moins de deux ans.

Le spectacle ne doit pas excéder 1h.

Au vu des conditions économiques proposées pour la tournée, il est conseillé aux équipes artistiques de ne pas excéder 3 personnes.

La facilité du montage et l'adaptabilité technique seront fortement appréciées, notamment lors du tremplin qui aura lieu cette année au Pôle 9 Saint-Rambert – 4, rue Sylvain Simondan – 69009 Lyon. Suite à un pré-montage, il y aura 1h à 1h30 maximum de changement de plateau.

CONDITIONS DU TREMLIN

Le spectacle proposé doit s'adapter aux limitations techniques des salles du réseau. Dimensions maximales conseillées : 6m d'ouverture x 6m de profondeur.

Le tremplin aura lieu le 17 février 2024. Trois compagnies, une par tranche d'âge (-3 ans, 3-6 ans, + de 6 ans), seront sélectionnées et feront chacune une représentation de leur spectacle ce jour-là.

Les compagnies s'engagent à un échange suivant leur représentation avec le public et/ou les professionnels présents.

Le collectif s'engage à reverser un minimum garanti de 600€ TTC à chaque compagnie sélectionnée dans le cadre du tremplin.

Le collectif prend en charge les droits d'auteurs liés à la représentation (SACD, SACEM, ...).

Un repas sera fourni à l'équipe artistique le jour de la représentation. Le collectif propose une prise en charge forfaitaire des frais de déplacements, sur justificatif, dans la limite de 100€.

Les frais d'hébergement ne sont pas pris en charge.

Chaque MJC qui accueillera le spectacle s'engage à rémunérer les artistes sur la base d'au minimum un cachet par artiste et par jour.

Pour candidater : Compléter et envoyer le Framafom en ligne : <https://framaforms.org/dossier-de-candidature-tremplin-gones-et-compagnies-2024-cloture-ven-20-octobre-2023-1694082558>

Cloture du tremplin : Vendredi 20 octobre 2023 – MINUIT Pièces annexes à envoyer à l'adresse suivante : coordination@gones-et-compagnies.fr